

au grand maître réformateur des eaux et forêts, afin d'obtenir dans la forêt une coupe de bois d'un arpent de haute futaie pour l'employer aux réparations des ponts, ports et passages qui leur avait été accordée par des lettres-patentes du roi du 14 septembre 1616. Ils invoquent « la grande pauvreté et nécessité de la ville et le désir de pouvoir faire au plus tôt ces réparations afin de la confirmer à l'obéissance de sa majesté. »

Le 10 février 1618, le grand maître Clause de Fleury répond de Compiègne au pied de la requête, en rappelant que la ville a déjà reçu un arpent de bois, mais qu'elle l'a employé pour le chauffage des corps de garde et « que maintenant Dieu ayant donné la paix au royaume, il est nécessaire pour faire telle délivrance que les lettres soient vérifiées en la cour du parlement et chambre du comptes... »

M. Garand décrit *une armoire du palais et son contenu*. Qu'est-ce que cette armoire à deux vantaux vitrés et que cache-t-elle derrière ses rideaux ? Ce ne sont que des objets modernes et de peu d'importance, souvenirs du temps de l'Empire recueillis sur des tables et réunis comme dans un magasin, nous ne voulons pas dire enfouis comme dans un sépulcre.

Le procès-verbal de notre enquêteur les divise en trois groupes ; le premier, dit *stérile* et qui ne renferme guère que des écritures, des cornets en bronze, des buvards et autres inutilités : « tout cela est en cristal, marbre, onyx, albâtre, alliage vert, brun, doré avec ornements, etc... Ce sont des cadeaux et acquisitions, objets magnifiques et coûteux signés des fournisseurs célèbres de l'époque » mais sans aucun intérêt ; aucun de ces objets n'a servi et on chercherait vainement entre les pages de ces buvards l'empreinte laissée par une lettre. — Le second groupe nous

offre quelques objets *intéressants*, flambeaux, encrier, bénitier surmonté d'une croix, objets fabriqués par l'assemblage de moyens et petits biscaiens et signés dans le creux du métal: *Pellière, chef armurier au 28^e, fait au camp devant Sébastopol.* « Eh bien, taxez-moi de sensiblerie au sujet de ce chef armurier, fabricant là-bas, sous sa tente avec des balles et des bombes mignonnes, des cadeaux pour la Cour, dit M. Garand, je trouve cela charmant de naïve galanterie française. » — La dernière catégorie peut être qualifiée de *touchante*; c'est une collection de jouets d'enfant, jonchets, baguenaudiers, sauterelle, citadelle, jeux de charpente, de course avec des cavaliers en plomb, une toupie, de minuscules drapeaux... tous souvenirs d'enfance du prince impérial. Cette réunion de menus objets, de joujoux délaissés depuis vingt-cinq ans, inspire à M. Garand de graves réflexions et il évoque à côté du prince impérial, le souvenir de ces autres fils de France morts eux aussi déshérités et auxquels l'histoire, rappelle-t-il, en les saluant à leur passage, souhaite meilleur sort dans l'autre monde. En terminant, M. Garand cite une prière trouvée dans les papiers du prince impérial et dont il fait remarquer la profonde mélancolie et la touchante résignation.

Dans le cas où l'excursion à Arras aurait lieu le 21 mai, la séance serait remise au jeudi 28. L'ordre du jour comprendra: M. Liénart, un Bail de notaire. M. Benaut, Documents sur la guerre de 1870-1871. M. le baron de Bonnault, le Camp de Compiègne de 1739, et diverses autres communications.

Le Secrétaire,
MARSY.